

Les Nouvelles de L'ACcRéPa

DECEMBRE 2024

NUMÉRO 98



ASSOCIATION CAMPING-CARISTE RÉGION PARISIENNE

<https://www.accrepa.fr>

 [accrepa](https://www.facebook.com/accrepa)



Onelight EVO@ HD 4G-LTE/5G-READY

LA référence pour le van, le fourgon et le camping-car!



La convergence du satellite et du web !

Intégrée aux antennes automatiques ALDEN, l'antenne 4G-LTE/5G-READY⁽¹⁾ permet de bénéficier à la fois de la réception satellitaire gratuite en Europe et de la navigation sur Internet via la 4G-LTE/5G-READY⁽¹⁾.

Encombrement réduit, hauteur repliée 16 cm.



Epousez la haute technologie !

L'A.I.O. SMART System TV automatique est un téléviseur exceptionnel qui permet non seulement la réception des chaînes par satellite et l'accès à Internet (Netflix, Disney, Youtube...), et vous donne également, grâce aux routeurs I-NET**, accès à l'assistance technique à distance (RMS*, exclusivité mondiale). Outre son pilotage intégré, vous bénéficierez en plus d'images bluffantes de couleurs et de précision grâce à son écran premium. Existe en 19", 22", 24".



La simplicité à toute épreuve !

Les routeurs I-NET 4G-LTE/5G-READY⁽¹⁾ ALDEN permettent de distribuer une connexion Internet rapide et mobile à tous les appareils connectés de votre camping-car (ordinateur, tablette, Smart TV Alden...).

Dotés d'une interface utilisateur conviviale, la fonction „répéteur WiFi“ permet également de se connecter à un réseau WiFi externe et de le redistribuer dans votre véhicule.

RMS (Remote Management System), vous ne serez plus jamais seul :** grâce aux routeurs **I-NET 151* (4G-LTE, catégorie 6, débit descendant jusqu'à 2.2Gbps) ou **I-NET 512**** (5G, 4G-LTE Catégorie 20, débit descendant jusqu'à 3.3Gbps), Alden peut diagnostiquer à votre demande votre installation et vous apporter une assistance technique à distance où que vous soyez et quand vous en avez besoin.

(1): La couverture 4G-LTE, 5G NSA/SA est européenne en fonction de votre opérateur et abonnement. La réception d'un réseau dépend de votre zone géographique, de l'autorisation d'accès et de votre abonnement en terme de datas. Les débits de la 4G-LTE, 5G NSA/SA à un instant donné nécessitent un routeur I-NET 151 ou I-NET 512 et dépendent de nombreux facteurs qui ne sont pas tous contrôlables par votre opérateur. ALDEN SAS ne peut être en mesure de garantir un débit minimum, débit qui peut d'ailleurs être nul dans des conditions extrêmement défavorables.



LE MOT DU PRÉSIDENT



Chers amis,

Après une année pluvieuse, nous avons eu la neige, signe que l'hiver est arrivé. Certains vont partir au soleil, d'autres vont remiser leurs maisons à roulettes et profiter de quelques semaines de repos en restant bien au chaud.

Lors de notre Assemblée Générale qui s'est déroulée à Tourouvre, vous êtes venus nombreux, la bonne humeur et la convivialité étaient au rendez-vous.

Je tiens simplement à vous dire MERCI.

Je souhaite la bienvenue à nos nouveaux équipages qui j'espère, se plairont dans notre Club et que l'on retrouvera très vite lors de nos prochaines sorties.

Mais pour cela, il faut des sorties... et des organisateurs.

N'hésitez pas à vous lancer, ce n'est que du plaisir et le Conseil d'Administration reste derrière vous pour vous conseiller et vous aider.

L'année 2025 se profile bien, quelques sorties sont déjà en place et d'autres vont venir....

Je souhaite bon courage à celles et ceux qui rencontrent quelques difficultés dans leur vie personnelle, et espère vous retrouver très vite parmi nous.

Le Conseil d'Administration, que je remercie encore une fois, pour leur travail fourni, leur disponibilité et leur soutien, se joint à moi pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année, ainsi qu'une bonne année 2025.

Avec toute mon amitié.

Jean-Claude.





CHAMPAGNE
Felix des Lys
À CHAMPVOISY



CHAMPAGNE
Felix des Lys
4 Rue Principale
LA CHAPELLE HURLAY - 51700 CHAMPVOISY

03 26 58 90 21 - 06 18 56 31 51

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.



PASS CAMPING-CAR

Réparation, entretien, pose d'accessoires pour votre
Camping-car, Caravane, Bateau... !

Votre réparateur à Gisors 27140 :



Pour plus d'informations :

Port : 06 27 85 29 40 - Tél : 01 34 25 93 81

Mail : contact@passcamping-car.com - Site : www.passcamping-car.com

SARL unipersonnelle au capital de 7000€ - 7 ROUTE DE DELINCOURT - 27140 GISORS

R.C.S EVREUX 792 414 724

Association Camping-Cariste Région Parisienne

22 rue de Fretay 91140 VILLEJUST

 **06.59.84.83.08**

Courriel : **president@accropa.fr** Site Internet : **https://accropa.fr**

Association loi 1901, à but non lucratif déclarée en Sous-préfecture d'Etampes
sous le n° W782001836

Bénéficiaire de l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et séjours
n° IM 075100284—Assurance MACIF n° 15195976

ANNONCEURS

ALDEN
AMI RESEAU
BRETIGNY GARAGE
CAMPING L'ESCALE
ESPACE LOISIRS
FELIX DES LYS
FRANCE PASSION
IMC CREATIONS
LINERTEK
MATT CHEM
PASS CAMPING CAR

Nous remercions les annonceurs qui nous ont aidés à la réalisation de cette revue. Ils sont à votre service et vous réservent le meilleur accueil.

Vous pouvez retrouver ces publicités sur le site Internet.

Photos des illustrations ACcRéPa .

SOMMAIRE

Le Mot du Président	3
Sommaire	5
Conseil d'Administration	7

Actualités

Les nouveaux	9
--------------------	---

Les Sorties

• Sorties FFACCC.....	10
• Sorties ACcRéPa 2024	11
• Week-end à Troyes	12
• La Pêche.....	14
• Road trip en Corrèze.....	16
• Amboise	20

Carnet de Voyage

• Le Maroc.....	23
• Anet.....	31

Assemblée Générale

• C.R. A.G. Extraordinaire	38
• C.R. A.G. Ordinaire	39

A nos annonceurs.....	48
Bulletin d'adhésion à l'ACcRéPa 2025	49
Conditions générales.....	50



RÈGLES DE PARUTION : « Les nouvelles de l'ACcRéPa » est le bulletin d'information de l'Association, imprimé par nos soins. Parution en Mai, Septembre et Décembre avec la participation rédactionnelle et bénévole des adhérents.

Tous les articles sont publiés sous la responsabilité des auteurs et sous la foi des documents recueillis.

Le bureau est autorisé à adapter toute œuvre aux exigences de la parution ou d'en refuser l'insertion s'il jugeait celle-ci non conforme aux buts de l'Association.

ESPACE LOISIRS

Camping-cars, Caravanes, Accessoires

01.60.63.58.58

11 Rue du Luxembourg - 77310 St Fargeau Ponthierry

mail : espaceloisirs91@gmail.com

Magasin d'accessoires et pièces détachées

Atelier Automobiles et Camping-cars



-10 % sur les accessoires

Réservé aux membres de l'ACcRéPa

Camping-Caravaneige « L'Escale » au Grand Bornand (74)



Sur place : piscine intérieure, restaurant, salle de jeux, wifi, location de mobil homes et d'appartements
Une situation idéale pour les camping-caristes :
à 250 m du village et des commerces.



En été : au départ de nombreuses randonnées
En hiver : au pied des pistes de ski de fond et des balades en raquettes.
à 500 m des pistes de ski alpin

33 impasse du plein air 74450 LE GRAND BORNAND Tél : 04.50.02.20.69
contact@campinglescale.com

Verrous IMC Voyagez en SÉCURITÉ!

IMC-Créations®  
Fabriqué en France

Fermez-vous Aussi de l'Intérieur !

Verrou Fourgon Porte Latérale ou Arrière !

Nouveau Verrou Coffre Intégré !

www.imc-creations.com

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selon l'Assemblée Générale du 19 octobre 2024



**Président d'honneur
Raymond LAPORTE**



Jean-Claude MOUFFLE



Brigitte LE CALVEZ



Claudine COUSIN



Pascal CALU



Josiane ORGUE



Jean-Claude MOUFFLE	Président	 06.59.84.83.08	moufflejc@gmail.com
Claudine COUSIN	Vice-Présidente Secrétaire Rédactrice Revue	 06.79.20.59.95	claudinecous1@gmail.com
Brigitte LE CALVEZ	Trésorière	 06.08.06.08.01	brigittecalvez@outlook.com
Josiane ORGUE	Coordinatrice des sorties	 06.27.42.03.19	renejosiane.orgue@gmail.com
Pascal CALU	Réseaux sociaux	 06.80.91.00.22	calu.pascal@gmail.com



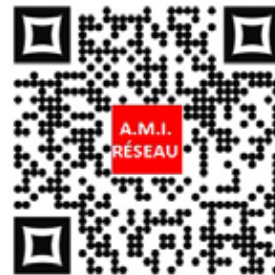
A.M.I. RÉSEAU

34 Rue de Picpus Bât. B2
75012 PARIS

☎ 01 42 77 85 26

www.ami-reseau.fr

info@ami-reseau.fr



Suspension pneumatique auxiliaire Arrière

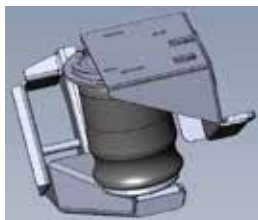


Aussi pour châssis
FIAT et
MERCEDES

AL-KO

Options de gonflage :

- ♦ Valves avec support
- ♦ Manomètres avec ou sans panneau
- ♦ Rectangulaire ou Spécial tableau de bord
- ♦ Kit compresseur Haute Résistance



♦ Ou Kit Compresseur avec Réserve d'air →



Ressorts renforcés pour l'Avant



Ressorts renforcés pour l'Arrière :
Ressorts auxiliaires ou Ressorts de remplacement



Aussi **KONI** -FSD pour châssis **AL-KO** →

Amortisseurs **KONI-FSD**

Nouvelle technologie pour X250/X290 développée aux PAYS-BAS en collaboration avec CAR SUPPORT pour l'Avant et pour l'Arrière



Ressorts renforcés Avant + Arrière



Si Frein à main électrique :



Suspension pneumatique Arrière



Coussins Ø 8" = Version renforcée



27 ans d'expérience !

La gamme la plus étendue disponible actuellement

- ♦ Soulage vos lames de ressort et amortisseurs
- ♦ Confort et tenue de route très nettement améliorés
- ♦ Meilleure résistance au vent latéral
- ♦ Diminution de la consommation de carburant
- ♦ Les phares éclairent la route (non pas le ciel).

Indispensable si grand porte-à-faux, soute, crochet d'attelage, porte-vélos ou porte-moto.

Systèmes Hydrauliques pour stabilisation parfaite à l'horizontale à l'arrêt

www.amplo.it



Panneau tactile



Télécommande sans fil



Actualités

Nous avons le plaisir d'accueillir les nouveaux ACcRéPiens et ACcRépiennes...

- | | |
|---|----------------------|
| * Olivier et Isabelle BINOIS.....91830 | LE COUDRAY MONTCEAUX |
| * Didier et Corinne DAHAN.....94420 | LE PLESSIS TREVISE |
| * Gérard et Emmanuelle POTIER HADDOU78670 | MEUDAN |

Bienvenue à l'ACcRéPa





Sorties FFACCC et autres Clubs année 2025

THEME	DATE	LIEU	ORGANISATEURS
Saint Valentin	14 février	St Pierre du chemin (85)	CC18C
Séjour au Royal camping	17 février au 24 mars	Agay (83)	CCC des Vadrouilleurs
Séjour	17 au 31 mars	Les Stes Maries de la mer (13)	CCC EST
C.A. de la FFACCC	9 et 10 avril	Seillans (83)	FFACCC
Séjour	24 avril au 16 mai	Nord de l'Espagne	CCC Pays de Fayence
Salon VDL	27 sept. au 5 octobre	Le Bourget (93)	FFACCC
C.A. & A.G.			FFACCC
Forum des voyages			FFACCC

Nota : Dans la revue de notre Fédération « Vadrouille en camping-car » vous trouverez d'autres sorties ouvertes à tous les clubs.

Sorties ACCREPA année 2025

Ce programme peut recevoir des modifications et vos propositions peuvent y trouver place.



THEME	DATE	LIEU	ORGANISATEURS
Sortie neige	13 au 21 janvier	Le Grand Bornand (74)	Equipage Mangeant
RAPIDO	En cours	Mayenne (53)	Equipage Calu
Week-end	25 au 27 avril	Troyes (10)	Equipage Calu
La pêche	17 au 18 mai	Magny les hameaux (78)	Equipages Vernois et Touchart
Road trip	22 juin au 1 ^{er} juillet	Corrèze	Equipages Calu et Pascal
Avant la Fête du pain	7 au 11 juillet	Mensignac (24)	Janine Lecardinal et Josiane Orgue
La Fête du pain	12 au 14 juillet	Mensignac (24)	Janine Lecardinal et Josiane Orgue
La Loire et ses châteaux	14 au 21 septembre	Amboise (37)	Equipages Mangeant et Orgue
Assemblée Générale	En cours	Tourouvre (61)	Le bureau



VOUS SOUHAITEZ ORGANISER UNE SORTIE !

Contactez Josiane ORGUE au 06.27.42.03.19
afin d'obtenir « Le guide de l'organisateur » et
réserver vos dates sur le planning.



CONTRAT de VENTE



TROYES LA MAGNIFIQUE

Du 25 au 27 avril 2025

Nom : Prénom : N° d'Adhérent :

Nom : Prénom : Club :

Nb. de personnes Dont Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Portable : En cas d'urgence :

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C. Hauteur Poids Double essieux Oui ☐ Remorque Oui ☐ Longueur :

ARRIVEZ LES VIDES ET LES PLEINS FAITS. RESPECTEZ L'HEURE D'OUVERTURE DE LA SORTIE.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'Immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Forfait comprenant toutes les prestations définies au programme	100 €		
Frais de dossier			6.00 €
TOTAL			

Bulletin à retourner
IMPERATIVEMENT
Avant le : 15 mars 2025
Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
ACCREPA
Nb de CC mini : 9 maxi : 15
INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENT :
Josiane ORGUE
80, rue du Général de Gaulle
91240 SAINT MICHEL SUR ORGE
Portable : 06.27.42.03.19
E-mail : renejosiane.orgue@gmail.com

Choisir le mode de paiement pour les sommes à régler à l'ACCREPA

- ☐ Virement : IBAN : FR76 1600 6370 1100 8298 7501 224 BIC : AGRIFRPP860 Joindre un justificatif par courrier ou mail
- ☐ Chèque à l'ordre de l'ACCREPA (à envoyer à l'adresse de l'organisateur)
- ☐ CB via Hello asso : <https://www.helloasso.com/associations/accrepa/evenements/troyes>

L'inscription à une sortie autorise l'ACCREPA à utiliser les images sur lesquelles vous pouvez figurer.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musées et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

En cas d'annulation, les pénalités sont les suivantes :

30 à 15 jours avant le départ 50 % Moins de 15 jours 100 %

Association d'utilisateurs de camping-cars régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture d'ETAMPES (91)

Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n° IM075100284 / Assurance Macif n° 15195976

A Le
Signature de l'adhérent

A Le
Signature du Club (nom et prénom du signataire)

FFACCC Siège social : ESPACE DANTON 3, rue Danton 92240 MALAKOFF

TROYES LA MAGNIFIQUE

Organisateurs : Pascal et Chantal CALU

Vendredi soir 25 avril 2025

18h00 / Arrivée au camping « La Ferme des Hauts Frênes »

Repas dans les camping-cars ou à l'espagnol suivant le temps

Samedi 26 avril 2025

09h00 / Départ en covoiturage direction Troyes 1 Bd du Général Charles Delestraint, 10000 Troyes

10h00 / Accueil à Troyes, la Champagne Tourisme Projection du film :

« Les secrets de Troyes La Champagne »

10h30 / Visite guidée

Troyes la Magnifique, Plongeon dans l'histoire de la Capitale historique de la Champagne et découvrez le quartier Saint-Jean-au-Marché avec ses remarquables maisons à pans de bois du XVI^{ème} ses ruelles médiévales dont la pittoresque ruelle des chats, ses cours secrètes et l'église Sainte-Madeleine avec son remarquable jubé Renaissance, véritable dentelle de pierre.

12h00 / Déjeuner dans un restaurant du cœur de ville

14h00 / Visite de la Maison de l'Outil et de la Pensée Ouvrière

16h00 / Collation en ville

18h00 / Retour au camping « La Ferme des Hauts Frênes »

Repas dans les camping-cars ou à l'espagnol suivant le temps

Dimanche 27 avril 2025

09H30 / Petite randonnée

12H00 / Repas dans les camping-cars ou à l'espagnol suivant le temps

14h00 / Départ direction Troyes 1 Bd du Général Charles Delestraint, 10000 Troyes

15H00 / Musée Vauluisant (Bonneterie et Renaissance)

16H30 / Dislocation





CONTRAT de VENTE



SORTIE PECHE

Les 17 et 18 mai 2025

Nom : Prénom : N° d'Adhérent :

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes..... Dont Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Portable..... En cas d'urgence.....

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : **ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse**

Longueur C.C..... Hauteur..... Poids..... Double essieux Oui ☐ Remorque Oui ☐ Longueur :

ARRIVEZ LES VIDES ET LES PLEINS FAITS. RESPECTEZ L'HEURE D'OUVERTURE DE LA SORTIE.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Montant de la sortie hors pêche	55 €		
Supplément pêcheur	38 €		
Frais de dossier			6.00 €
TOTAL			

Bulletin à retourner **IMPERATIVEMENT**

Avant le : 28 février 2025

Accompagné du règlement à l'ordre du Club :

ACCREPA

Nb de CC maxi : 20

INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENT :

Françoise et Daniel VERNOS

10 A, Quai de la Marine

93450 Ile Saint Denis

Portable : 06.46.36.22.01

E-mail : dfvernos@live.fr

Choisir le mode de paiement pour les sommes à régler à l'ACCRePa

- ☐ Virement : IBAN : FR76 1600 6370 1100 8298 7501 224 BIC : AGRIFRPP860 Joindre un justificatif par courrier ou mail
- ☐ Chèque à l'ordre de l'ACCRePa (à envoyer à l'adresse de l'organisateur)
- ☐ CB via Hello asso : <https://www.helloasso.com/associations/accrepa/evenements/sortie-peche>

L'inscription à une sortie autorise l'ACCRePa à utiliser les images sur lesquelles vous pouvez figurer.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musées et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

En cas d'annulation, les pénalités sont les suivantes :

30 à 15 jours avant le départ 50 % Moins de 15 jours.....100 %

Association d'utilisateurs de camping-cars régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture d'ETAMPES (91)

Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n° IM075100284 / Assurance Macif n° 15195976

A Le
Signature de l'adhérent

A Le
Signature du Club (nom et prénom du signataire)

FFACCC Siège social : ESPACE DANTON 3, rue Danton 92240 MALAKOFF

PARTICIPEZ A NOTRE GRAND CONCOURS DE PÊCHE QUI AURA LIEU LES 17 ET 18 MAI 2025



RENDEZ-VOUS AUX ÉTANGS DE ROMAINVILLE
ROUTE DE MILON LA CHAPELLE
78114 MAGNY LES HAMEAUX
POINT GPS : N 48°44'01" E 2°02'28"

SORTIE ORGANISÉE PAR NADIA ET DANIEL TOUCHART & FRANÇOISE ET DANIEL VERNOIS

PROGRAMME DU WEEK-END

- Vendredi** Arrivée à partir de 16 h. : Stationnement étang n°4
Pas de possibilité de vidange (ni eaux usées, ni WC).
Sur place poubelles et toilettes sèches ; pensez à faire vos vidanges et le plein d'eau.
Pour les repas, possibilité de plats sur place, voir directement avec le restaurant à l'entrée
Le soir apéritif à l'espagnol et tirage des numéros d'emplacements pour le matin et l'après-midi.

Amis pêcheurs, pensez à apporter vos teignes, sinon, il y en a en vente à la boutique.
- Samedi** **CONCOURS TOUTE LA JOURNÉE : 20 PÊCHEURS MINIMUM**
Pour conclure cette journée de pêche, un apéritif vous sera offert suivi d'un diner sous la tonnelle
Apporter vos assiettes et vos couverts.
- Dimanche** Le midi, un grand barbecue sera à notre disposition (prévoir vos grillades).

POUR LES NON PÊCHEURS

- Samedi** Matin : balade d'environ 1h. Avec Josiane
Après-midi : balade d'environ 2h. Avec Josiane
Penser aux chaussures de marche.
- N'oubliez pas vos jeux de boules et autres jeux



Nous serons très contents de vous retrouver.



ROAD TRIP EN CORRÈZE DU 22 JUIN AU 1er JUILLET 2025

Maximum 15 camping-cars (30 personnes)

Arrivée dimanche 22 juin à Soudaine Lavinadière

- 16 heures, briefing sur le voyage, remise des sacs d'accueil et Apérocrépa
- Repas du soir sur place dans la salle des fêtes

Lundi 23 juin à Soudaine Lavinadière

- Le matin, visite d'une ferme d'élevage de canards et de moutons en Carriole
- Le midi, repas dans la salle des fêtes de Soudaine Lavinadière
- L'après-midi, visite commentée de l'église, du prieuré et de la Vinaria
- Repas du soir sur place dans la salle des fêtes précédé de l'Apérocrépa

Mardi 24 juin

- Le matin, départ pour l'aire de camping-cars de Treignac
- Déjeuner dans les camping-cars ou à l'espagnol suivant le temps
- Après-midi, visite radioguidée de Treignac
- Repas à l'Hôtel du Lac en co-voiturage et retour à l'aire de camping-cars

Mercredi 25 juin

- Le matin, départ pour Sarrazin le musée Jacques Chirac
- Le midi repas dans les camping-cars
- L'après-midi, visite de la ferme du moyen-âge
- Le soir, camping de Servièrès-le-Château
- Apérocrépa et repas à l'espagnol si le temps le permet

Jeudi 26 juin

- Le matin, départ pour les Tours de Merles
- Le midi, aire de camping-cars à Beaulieu sur Dordogne et repas dans les camping-cars
- L'Après-midi, visite guidée de Beaulieu sur Dordogne
- Balade en gabarre
- Le soir, repas au restaurant

Vendredi 27 juin

- Le matin, départ pour l'aire de camping-cars de Collonges la Rouge
- Visite Guidée de Collonges la Rouge à 10h30
- Le midi, repas dans les camping-cars sur l'aire
- L'après-midi, visite du Château de Turenne
- Le soir, aire de camping-cars de Brive la Gaillarde
- Apérocrépa et repas à l'espagnol si le temps le permet

Samedi 28 juin

- Le matin, départ pour le marché de Brive la Gaillarde, un des plus beaux de France
- Le midi, repas dans les camping-cars
- L'après-midi, visite de Brive la Gaillarde
- Le soir, camping à Donzenac
- Apérocrépa et repas à l'espagnol si le temps le permet

Dimanche 29 juin

- Le matin, visite des Pans de Travassac
- Le midi, repas dans les camping-cars
- L'après-midi, visite d'une ferme qui vend des produits paysans
- Visite de la vieille ville d'Uzerche
- Le soir, aire de camping-cars d'Uzerche
- Apérocrépa et repas à l'espagnol si le temps le permet

Lundi 30 juin

- Départ vers Chamberet et installation sur la place du village
- Visite de la cidrerie
- Repas au restaurant le midi
- L'après-midi, visite de la Maison de l'arbre
- A 18h00 accueil par le Maire, un pot de bienvenue nous sera servi
- Le soir repas sorti du sac dans une salle de la mairie
- Nuit dans les camping-cars

Mardi 1er juillet

- Visite du Mont Gargan et dislocation.

Simply dose®

La pastille effervescente qui nettoie



WASH

GLASS



Économique - Écologique
Pas de plastique - Ne mousse pas

Une innovation Matt Chem®



Produits élaborés en laboratoire certifié ISO 9001
et ISO 14001 Environnement.
MATT CHEM® 37, rue de Fontenay 92220 Bagneux FRANCE
Demandez gratuitement votre catalogue
par tél. au 01 42 53 73 73
ou par email : info@mattchem.fr



MATT CHEM®
LOISIRS

www.mattchem.fr



CONTRAT de VENTE



ROAD TRIP EN CORRÈZE

Du 22 juin au 1^{er} juillet 2025

Nom : Prénom : N° d'Adhérent :

Nom : Prénom : Club :

Nb. de personnes Dont Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Portable : En cas d'urgence :

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C. Hauteur Poids Double essieux Oui ☐ Remorque Oui ☐ Longueur :

ARRIVEZ LES VIDES ET LES PLEINS FAITS. RESPECTEZ L'HEURE D'OUVERTURE DE LA SORTIE.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'Immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Forfait comprenant toutes les prestations définies au programme	320 €		
Frais de dossier			6.00 €
TOTAL			

Bulletin à retourner
IMPERATIVEMENT
Avant le : 15 mars 2025
Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
ACCREPA
Nb de CC maxi : 15
INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENT :
Pascal et Chantal CALU
294, rue des buttes Réault
91650 BREUILLET
Portable : 06.80.91.00.22
E-mail : calu.pascal@gmail.com

Choisir le mode de paiement pour les sommes à régler à l'ACCRéPa

- ☐ Virement : IBAN : FR76 1600 6370 1100 8298 7501 224 BIC : AGRIFRPP860 Joindre un justificatif par courrier ou mail
☐ Chèque à l'ordre de l'ACCRéPa (à envoyer à l'adresse de l'organisateur)
☐ CB via Hello asso : <https://www.helloasso.com/associations/accrepa/evenements/road-trip-en-correze>

L'inscription à une sortie autorise l'ACCRéPa à utiliser les images sur lesquelles vous pouvez figurer.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musées et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

En cas d'annulation, les pénalités sont les suivantes :

30 à 15 jours avant le départ 50 % Moins de 15 jours 100 %

Association d'utilisateurs de camping-cars régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture d'ETAMPES (91)

Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n° IM075100284 / Assurance Macif n° 15195976

A Le
Signature de l'adhérent

A Le
Signature du Club (nom et prénom du signataire)

FFACCC Siège social : ESPACE DANTON 3, rue Danton 92240 MALAKOFF



CONTRAT de VENTE



AMBOISE : LA LOIRE ET SES CHÂTEAUX

Du 14 au 21 septembre 2025

Nom : Prénom : N° d'Adhérent :

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes..... Dont Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Portable..... En cas d'urgence.....

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C..... Hauteur..... Poids..... Double essieux Oui ☐ Remorque Oui ☐ Longueur :

ARRIVEZ LES VIDES ET LES PLEINS FAITS. RESPECTEZ L'HEURE D'OUVERTURE DE LA SORTIE.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'Immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Forfait pour une personne comprenant toutes les prestations définies au programme	330 €		
Frais de dossier			6.00 €
TOTAL			

Bulletin à retourner

IMPÉRATIVEMENT

Avant le : 31 mars 2025

Accompagné du règlement à l'ordre du Club :

ACCREPA

Nb de CC maxi : 15

INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENT :

Martine et Jean-Jacques MANGEANT

29, rue du Général de Gaulle

37530 CHARGÉ

Portables : 06.62.62.69.98

Mail : jjmmm37@gmail.com

Choisir le mode de paiement pour les sommes à régler à l'ACcRéPa

- ☐ Virement : IBAN : FR76 1600 6370 1100 8298 7501 224 BIC : AGRIFRPP860 Joindre un justificatif par courrier ou mail
☐ Chèque à l'ordre de l'ACcRéPa (à envoyer à l'adresse de l'organisateur)
☐ CB via Hello asso : <https://www.helloasso.com/associations/accrepa/evenements/la-loire-et-ses-chateaux>

L'inscription à une sortie autorise l'ACcRéPa à utiliser les images sur lesquelles vous pouvez figurer.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musées et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

En cas d'annulation, les pénalités sont les suivantes :

30 à 15 jours avant le départ 50 % Moins de 15 jours.....100 %

Association d'utilisateurs de camping-cars régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture d'ETAMPES (91)

Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n° IM075100284 / Assurance Macif n° 15195976

A Le.....
Signature de l'adhérent

A Le
Signature du Club (nom et prénom du signataire)

FFACCC Siège social : ESPACE DANTON 3, rue Danton 92240 MALAKOFF

AMBOISE

LA LOIRE ET SES CHÂTEAUX

DU 14 AU 21 SEPTEMBRE 2025

Organisateurs : Martine et Jean-Jacques MANGEANT & Josiane ORGUE

Dimanche 14 septembre : Rendez-vous à partir de 15 heures au :
Camping municipal Le Verdeau 37530 CHARGÉ

GPS : E1°1'44.4" N47°26'3.7"

18H30 Apéritif de bienvenue ACCREPA

Lundi 15 septembre

CHARGÉ

Visite de la cave CHAHUT ET PRODIGE

Balade Safari train à AUTRECHE

Mardi 16 septembre

Journée au Château de CHAUMONT SUR LOIRE

Déjeuner Restaurant

Mercredi 17 septembre

Matinée libre ou visite de la Poterie en folie CHARGÉ

Visite de la verrerie d'art CHARGÉ

Apéro ACCREPA

Jeudi 18 septembre

Visite des Mini châteaux à AMBOISE

Visite de l'aquarium de Touraine à LUSSAULT SUR LOIRE

Dîner Restaurant LA CAVE AUX FOUÉÉS

Vendredi 19 septembre

Visite du Conservatoire de la confiserie d'AMBOISE

Visite guidée du Château Royal d'AMBOISE

Samedi 20 septembre

Visite de la ville d'AMBOISE en petit train

Déjeuner Restaurant

Visite guidée du Manoir du CLOS LUCÉ

Dimanche 21 septembre

Marché en matinée

Après-midi récréatif

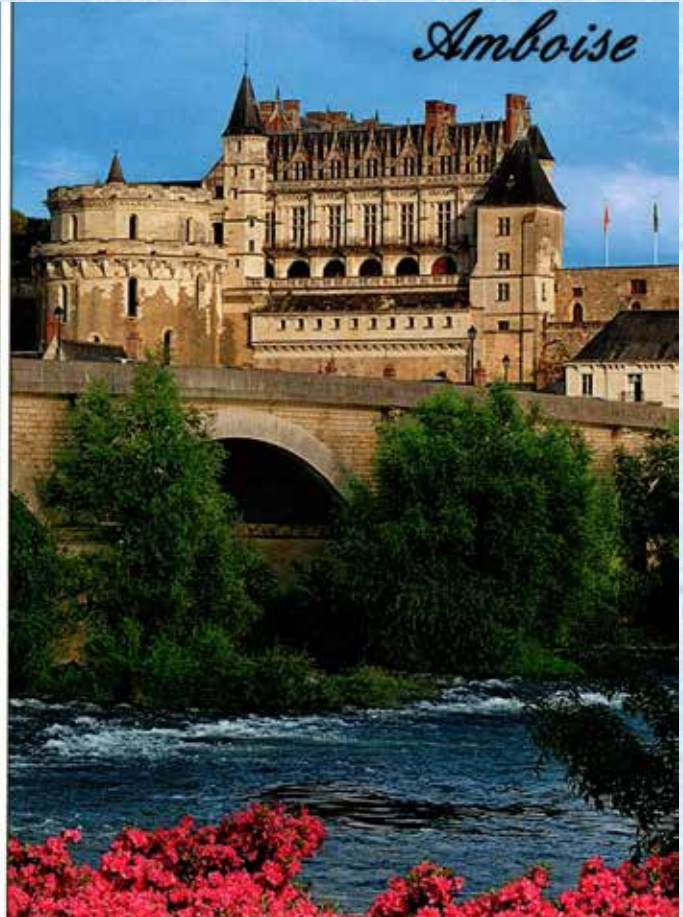
Apéritif ACCREPA de fin de séjour

Lundi 22 septembre

Dislocation



ILS ONT PENSÉ À NOUS...



CHÂTEAUX de la LOIRE
Amboise et le Clos Lucé

Bonjour les amis.
D'Amboise, les
équipages MANGEANT
ORGUE nous préparent
une sortie à la
découverte d'Amboise
et la Loire et ses
châteaux du 14 au 21



9 788875 510299

septembre 2025

Yvonne Frommes, Jean Jacques
et Martine

L 146
© OJET - 13, Rue des Nanettes - 75011 Paris - Tél. 01 43 38 56 80
Reproduction interdite - Imprimé dans la CEE.

ACCREPA

CPaudine Cousin.

ST Michel sur Orge

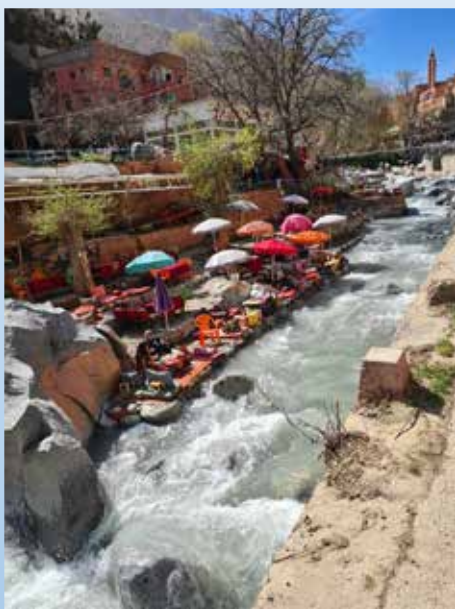
9 1 2 4 0

LE MAROC DU 19 JANVIER AU 22 FEVRIER 2024 (Suite)

Après une halte à Marrakech dans la revue de septembre, voici la suite du voyage au Maroc.

L'OURIKA

Journée découverte de la vallée de l'Ourika en bus.



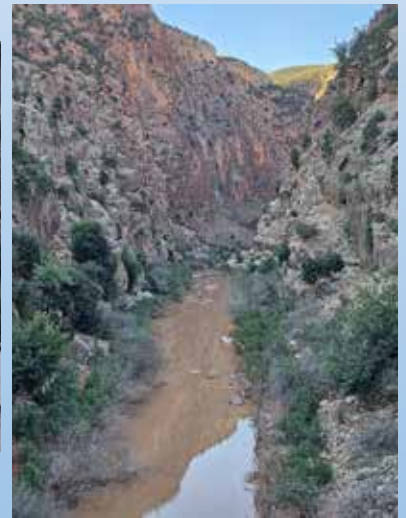
CASCADES D'OUZOU

Ce sont les plus belles du Maroc. Site unique et splendide. OUZOUD signifie « douce ». Elles culminent à 110 mètres de hauteur.



GORGES DE L'OUED AL ABID

Cet oued est un torrent actif qui a creusé des gorges profondes. On passe par un pont très étroit.



MEKNES

La porte Bab El Mansour Laalej étant en travaux, la visite fut rapide.



Volubis

Volubis est un site archéologique.



ASILAH

Asilah est connue par ses belles plages, sa médina et son port.





BRETIGNY GARAGE



- José DA SILVA et son équipe sont à votre disposition pour votre Camping-Car et Camping-Car Poids Lourds mais aussi vos véhicules légers
- Entretien révision, réparations diverses et Carrosserie
- Vente de Véhicules Neufs et d'Occasion
- Remise 10% accordée sur pièces d'entretien et usure

Au 9 rue du Roussillon
91220 BRETIGNY SUR ORGE

01.60.84.05.42

bretigny.garage@wanadoo.fr

Quelques photos insolites du Maroc





C'est la fin du voyage...Merci à Brigitte pour toutes ces belles photos

DESTINATION
nature royale
et Renaissance chez Diane,
Josiane et Jean-Louis.

A small, oval-framed portrait of a woman with reddish-brown hair, wearing a Renaissance-style dress with a high collar and a pearl necklace. The portrait is positioned on the right side of the slide, surrounded by yellow heart shapes.

la chenille
de l'amitié



Sortie chez Diane à ANET
Du 6 au 10 septembre 2024
13 CAMPINGS CARS



Demand for X is increasing
 Demand for Y is increasing
 Demand for Z is increasing
 Demand for W is increasing

Juni 2 septembrie:
 18-22 au demersat. Anunțarea speculației și îngrijorările au fost scurte de timp.
 Adică: cum? Măi
 19-20, unele dintr-o masă mică de 10-15 persoane au început să...

More at www.10101010.com
 Online gallery



1



les ingrédients du BONHEUR
des copains, se réunir
et surtout faire l'APêRo

**Bien installés pour le pot d'accueil
et la présentation du programme**



et jouer à la pétanque



samedi 7 / 09 /24

Notre voyage dans le temps commence juste en traversant la passerelle entre Ezy sur Eure et Anet pour découvrir **le château de Diane de Poitiers**

2 LA PLUS BELLE COUGAR DE LA RENAISSANCE



DIANE

L'OR J'ADOOORE !

Rêver de la jeunesse éternelle.

Encore un point commun entre Madonna et Diane. Le temps qui passe et surtout les rides qui vont avec ! Le botox n'ayant pas encore été inventé, elle se dit que boire une petite fiole d'or tous les matins, ça aiderait bien. Un remède mortel qui finit par l'empoisonner

"L'or j'adooore" mais à consommer avec modération !



HENRI II

Madonna n'est pas la première cougar de l'histoire... Bien avant elle, au XVI siècle, Diane de Poitiers une autre femme célèbre avait déjà un faible pour les hommes plus jeunes. Elle a réussi à s'attirer les faveurs du Roi Henri II, de 20 ans son cadet ! Favorite du Roi, elle a mené la vie de château et rivale de Catherine de Médicis



le tombeau de DIANE

Diane fit construire le château de ses rêves à Anet. Son escalier monumental et sa chapelle avec un damier en trompe l'oeil feront tourner bien des têtes ! Depuis 2010, Diane repose d'ailleurs de nouveau dans la chapelle funéraire de son château.

Notre voyage au coeur de la renaissance se poursuit au Centre d'interprétation de la Renaissance. Un spectacle 360°: le château d'Anet entièrement reconstitué reçoit le roi et sa cour.



la chapelle
funéraire



Festin Royal

à l'auberge de la rose
en salle privatisée chez
Yoann et Ludivine

3

Yoann (fils de Sylvie et Didier)
Ludivine (fille de Josiane et Jean-Louis)
et leurs 2 garçons nous ont servi
des plats raffinés et gourmands
dégustés avec plaisir par nous tous .



8 /09 pas de dimanche sans
baguette et croissants chauds

Journée BARBECUE



4

MARCHÉ FERMIER /

APéRo en terrasse
au marché
à Ezy sur Eure



Tchin!



ensemble

Jours heureux

8 / 09



Musée des Peignes et Parures

5

Le musée célèbre l'élégance et le raffinement. **La maîtrise du travail de l'écaille de l'ivoire et de la corne** a permis aux créateurs et aux orfèvres de faire du peigne, objet usuel, un objet d'art



9 / 09



Encore une agréable activité en famille ,
animée par ce charmant apiculteur passionné
(Grégory, fils de Jo. et JL.)



Apiculteur



Dégustation de
différents miels



création de bougies
à la cire d'abeille



9 / 09 / 24 Visite de la chapelle Royale à Dreux 6

Nous suivons le parcours commenté par nos audioguides, en admirant la majestueuse façade et ses décors sculptés néogothiques ainsi que le superbe panorama sur la ville. Nous nous enfonçons dans le couloir qui mène à la crypte inférieure pour découvrir le déambulatoire et ses 37 tombeaux ornés de gisants dont ceux du dernier roi des français Louis-Philippe et de son épouse Marie-Amélie



La visite se termine en apothéose par la découverte de la nef, où nous contemplons les vitraux de la manufacture de Sèvres, et l'époustouflante coupole représentant le Mystère de la Pentecôte



♥ Un véritable émerveillement ! ♥

On a ADOOOORÉ

Notre **jolie fée SYLVIE**
aux ciseaux d'or magiques

qui nous
RAJEUNISSENT
sans "poudre d'or !!!"
On rigole bien des farces
de Pascal et Brigitte
sur la tête de Pascalou !!!



Notre **taquine Jocelyne W**, artiste aux doigts d'OR qui a réalisé
ces magniques cartes de remerciements



Les au revoir de
Francine &
Jean-Claude
plus de Camping car
retour à la caravane

UNE FAMILLE FORMIDABLE



MERCI

Tout simplement...

à nos merveilleux organisateurs
pour ce mémorable WE ROYAL





Association Camping-Cariste Région Parisienne

Assemblée Générale Extraordinaire du 19 octobre 2024

Présents :

Mesdames Claudine COUSIN
Brigitte LE CALVEZ
Josiane ORGUE

Messieurs Jean-Claude MOUFFLE
Pascal CALU

Jean-Claude MOUFFLE, Président intérimaire, ouvre la séance à 15 H. 03

Vous avez reçu le procès-verbal de la réunion du 16 août 2024. Lors de cette réunion j'ai proposé ma candidature au poste de Président, celle-ci a été approuvée par l'ensemble du bureau, c'est donc en tant que Président intérimaire que je préside cette Assemblée Générale Extraordinaire.

Cette Assemblée Générale Extraordinaire a pour but la modification des statuts dont la dernière mise à jour datait de 2020.

Nouveaux statuts : Lecture des modifications

- Ajout de membres honoraires (VOTE).
- Extension du délai courant après l'arrêt des comptes (VOTE).

Jean-Claude MOUFFLE développe pour chaque article les raisons de ces modifications.

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.
Ils seront diffusés à chaque adhérent.

La séance est levée à 15 H. 12



Association Camping-Cariste Région Parisienne

Assemblée Générale ordinaire du 19 octobre 2024

Présents :

Mesdames Claudine COUSIN
Brigitte LE CALVEZ
Josiane ORGUE

Messieurs Jean-Claude MOUFFLE
Pascal CALU

MONSIEUR LE PRESIDENT INTERIMAIRE DECLARE LA 27^{EME} ASSEMBLEE GENERALE OUVERTE A 15H12

Nous sommes 53 équipages +10 pouvoirs, 102 personnes.
Sur l'effectif de l'ACcRéPa (82 équipages) cela représente 76.8%.

RAPPORT MORAL

Nous commençons cette Assemblée Générale par une minute de silence en souvenir d'André COSTE qui nous a quittés trop tôt.

Son engagement envers notre Association restera gravé dans nos mémoires.

Nous tenons à vous assurer que l'ACcRéPa continuera de fonctionner et qu'elle maintiendra la dynamique qui l'a toujours caractérisée.

Nous espérons compter sur votre confiance et votre soutien.

Merci de votre compréhension et de votre engagement.

Nous avons également une pensée pour celles et ceux qui rencontrent des problèmes de santé, que ce soit par accident ou maladie. Nous leur souhaitons un bon rétablissement et une meilleure santé.

Les membres du bureau se présentent.

Malgré le temps qui n'était pas au rendez-vous, 104 personnes ont participé aux 5 sorties organisées cette année. Je remercie les organisateurs qui ont proposé ces programmes, parmi eux, il y a un couple dont c'était la première expérience, je pense qu'elle est réussie et que cela les motivera pour renouveler.

Si vous avez des idées de visites, de séjours, proposez-les, nous sommes là pour vous conseiller et vous aider à monter votre programme.

Sur les contrats de vente des sorties, nous avons ajouté les modes de paiement au choix :

- Par Chèque
- Par Virement
- Par carte bleue via Hello Asso

Vous trouverez également une ligne concernant le droit à l'utilisation des images sur lesquelles vous pourriez figurer (par exemple dans la revue du club).



Association Camping-Cariste Région Parisienne

Assemblée Générale ordinaire du 19 octobre 2024

Aujourd'hui, nous accueillons des nouveaux adhérents auxquels nous remettons les plaques FFACCC ce soir :

Alain et Eliane LEVERRIER parrainés par Georges et Danièle LUQUIN
Gérard et Marie MONTHILLER parrainés par Dominique et Elisabeth GUIGNARD
Philippe et Henriette PASCAL parrainés par Pascal et Chantal CALU
Jean-Paul et Francine TOURNIER parrainés par Daniel et Annie DESFOUX

Je vous souhaite une bonne Assemblée Générale.

LE RAPPORT MORAL DU PRESIDENT EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT D'ACTIVITE 2024 (Josiane ORGUE)

Josiane fait le point sur les participations aux différentes sorties organisées en 2024 :

- Saint Sylvestre au Melrose Palace 4 équipages
- Circuit au Maroc 10 équipages
- Week-end à Provins 6 équipages
- Circuit dans le Lot 19 équipages
- Découverte Fête du Pain 5 équipages
- Fête du Pain 7 équipages
- Week-end à Anet 13 équipages
- Assemblée Générale 53 équipages
- Prolongation Assemblée Générale 37 équipages

CALENDRIER PREVISIONNEL DES SORTIES 2025

Du 13 au 21 janvier Sortie neige au Grand Bornand (74) équipage MANGEANT
En cours Visite chez RAPIDO à Mayenne (53) équipage CALU
Du 25 au 27 avril Week-end à Troyes (10) équipage CALU
Du 17 au 18 mai La Pêche à Magny les hameaux (78) ... équipages TOUCHART et VERNOS
Du 22 juin au 1^{er} juillet Road trip en Corrèze équipages CALU et PASCAL
Du 7 au 14 juillet La Fête du Pain à Mensignac (24) Janine LECARDINAL et Josiane ORGUE
Du 14 au 21 septembre .. Amboise (37) équipages MANGEANT et ORGUE
En cours Assemblée Générale Le bureau

Prévisions 2026 (dates à confirmer) :

- Les grandes marées au Croisic équipages GUIGNARD et VERDIN
- L'Indre équipage MOUFFLE
- La Vendée équipages CALU et ORGUE
- Le Nord équipages ABALAIN et BONNEGRACE
- Chambord ou Chenonceau équipage CALU

LE CALENDRIER DES SORTIES EST ADOPTE A L'UNANIMITE



Association Camping-Cariste Région Parisienne

Assemblée Générale ordinaire du 19 octobre 2024

RAPPORT ET COMPTE RENDU FINANCIER (Brigitte LE CALVEZ)

Les comptes sont bénéficiaires cette année : + 441.07 €

Brigitte commente les différents postes, la revue représente un poste important.

Le bilan financier est à la disposition des adhérents.

LE RAPPORT FINANCIER EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DE LA VERIFICATRICE AUX COMPTES (Elisabeth GUIGNARD)

Elisabeth a contrôlé la comptabilité en 2 temps. Elle atteste que les comptes ne comportent aucune anomalie et que la comptabilité est tenue avec sérieux et respecte les règles comptables.

Elle maintient sa candidature pour l'année prochaine.

LA CANDIDATURE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SITE INTERNET et RESEAUX SOCIAUX (Jean-Claude MOUFFLE et Pascal CALU)

Jean-Claude nous informe que Pascal va gérer le site Internet à sa place.

Pascal a créé une page FACEBOOK et sur WhatsApp le Forum de discussion ainsi que des groupes incluant les participants aux sorties ce qui permet de partager les bons moments et les photos. Ces groupes peuvent être ouverts sur demande aux adhérents de l'ACcRéPa.

L'ACcRéPa est également sur Tic Toc.

REVUE (Claudine COUSIN)

Rien à signaler, il faut des annonceurs afin de conserver la revue en couleur.

Elle remercie les adhérents qui réalisent les comptes rendus des sorties.

LA FFACCC

Jean-Claude explique les raisons du départ de la FICM et le fait qu'il n'est plus possible d'utiliser les plaques bleues. Les nouvelles plaques blanches FFACCC ont été remises gratuitement aux adhérents présents à l'Assemblée Générale.

Il y a eu moins de fréquentation au Salon de Villepinte cette année, 40 adhésions ont été effectuées.

ASSEMBLEE GENERALE 2025

Des négociations sont en cours pour organiser l'Assemblée Générale à Cloyes sur le Loir.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Brigitte LE CALVEZ est en fin de mandat, elle se représente.

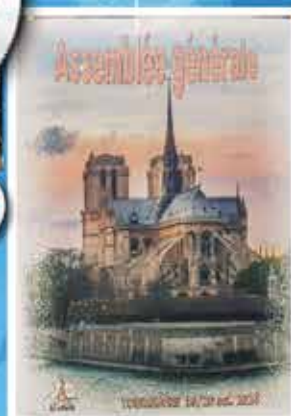
La candidature de Jean-Claude MOUFFLE au poste de Président est ratifiée.

Le bureau se compose de 5 personnes :

- Jean-Claude MOUFFLEPrésident
- Claudine COUSINVice-Présidente, Secrétaire, Rédactrice Revue
- Brigitte LE CALVEZTrésorière
- Josiane ORGUECoordinatrice des sorties
- Pascal CALURéseaux sociaux

LE RENOUVELLEMENT EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

PLUS RIEN N'ÉTANT À L'ORDRE DU JOUR, LE PRÉSIDENT LEVE LA SÉANCE À 17H.



C'est à l'unanimité que **Jean-Claude** est élu président et le bureau réélu pour la plus grande joie de tous. Déjà de nouveaux projets très attractifs

C'est avec une grande émotion que commence notre AG 2024 en rendant hommage à notre très regretté D.D.

Vive
l'ACcRéPa



55 campings cars présents



Félicitations



Le maire de Tourouvre
félicite notre nouveau président
Toute l'équipe municipale
est conviée à notre repas du dimanche midi

Les producteurs fermiers de Tourouvre sont là, confitures, fromages de chèvre, jus de pomme.



Grégory, le fils de Josiane et Jean-Louis, vend son délicieux miel que nous avons dégusté à Anet



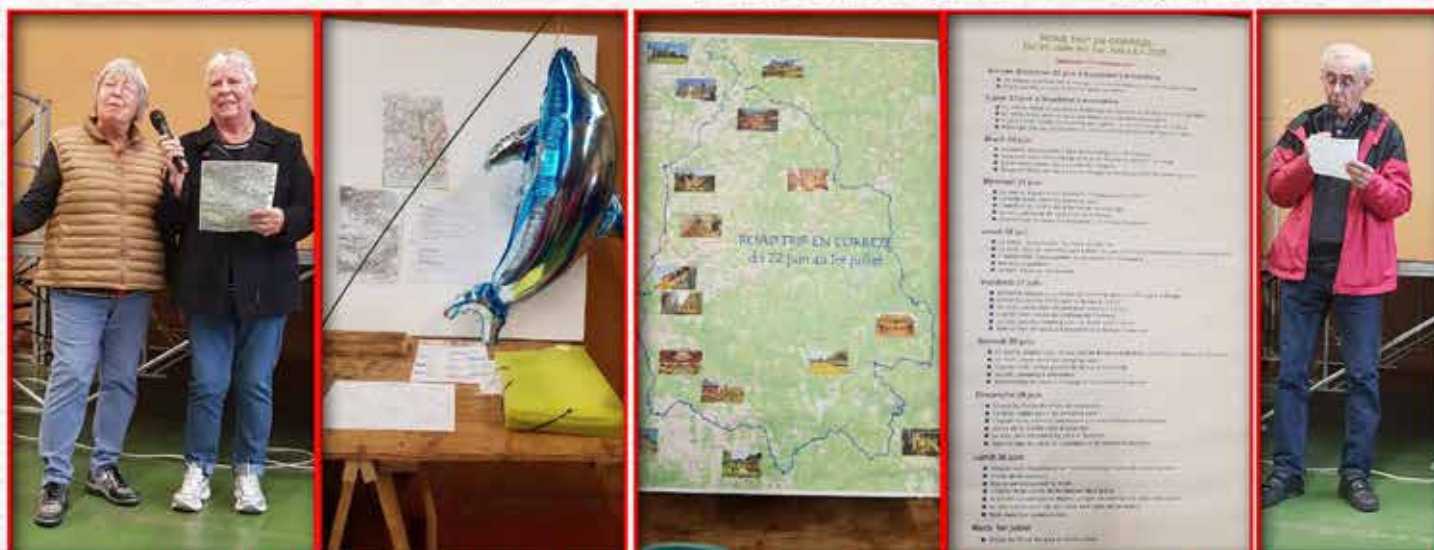
Le samedi matin inscriptions aux sorties possibles

2

nos deux sympathiques Pêcheuses
annoncent la programme de la sortie pêche

Pascal nous a déjà concocté
un beau circuit en Corrèze

Jean Jacques renouvelle
Le grand Bornand



Vente de tickets pour la tombola, la pesée du panier garni et cartes pour le loto.
Remise de la nouvelle carte FFACCC aux adhérents



Présentation des nouveaux adhérents





*Au bal du samedi soir
super orchestre
des danseurs amoureux
et tous les accrépiens HEUREUX*





Trop vite mangé, le dessert n'a pas été photographié...

Apéritif Accrépa
délicieuse recette de Claire



C'est **Nicole** qui a deviné
le poids du panier gami
(5,730 kg)
Panier tréssé par
Jean Claude, rempli de
pommes bio du Jardin
et de produits
de la Creuse

48

3

12

6

LOT 1

5

7

22

9

31

GRANDE PARTICIPATION AU SUPER LOTO



LES PASSIONNÉS DE JEUX DE SOCIÉTÉ



BEAUTÉ NATURELLE



lundi 21/10

On Vous Tend Le Perche



La réserve naturelle de Bresollettes

La réserve comprend différents milieux naturels dont la forêt, les zones humides, la lande, la rivière ou encore les étangs. Après les 4,5 km à travers ces paysages merveilleux, nous étions tous apaisés et ressourcés malgré la pluie...



Partie de rigolade au resto, avec notre sacrée Jocelyne W.

La mue d'un orvet



Après-midi, Visite du grand refuge de Pervenchères, une SPA unique dédiée au bien-être des équidés et animaux de la ferme.



cinq pour tous

WE 100% RÉUSSI

dans la bonne humeur
la joie et le bonheur
de se retrouver
de prévoir des sorties

Une équipe Formidable

tous pour l'ACCréPa



MERCI

Tous les ACCréPiens
se joignent à moi
pour vous remercier.
amicalement
bise Jocelyne

À NOS ANNONCEURS

Nous sommes très reconnaissants pour votre soutien et espérons compter sur vous pour l'année 2025.

Encore une fois **MERCI** pour votre précieuse contribution qui nous permet de réaliser notre revue en couleur.

Les membres du Bureau et les adhérents vous souhaitent une très bonne année 2025.

Encore MERCI.

Jean-Claude MOUFFLE

Président





Bulletin d'adhésion 2025

ACCREPA

Brigitte LE CALVEZ
(Trésorière)

1, impasse Alphonse DAUDET

56450 SURZUR

Tél : 06.08.06.08.01

@ : president@accrepa.fr

Site : <https://accrepa.fr>

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Adresse :

Adresse Email :

N° de téléphone fixe : Mobile :

Enfant(s) de moins de 12 ans : OUI NON Année(s) :

Je certifie qu'aux rubriques J et J1 figurant au certificat d'immatriculation du véhicule me permettant d'adhérer, figurent les mentions respectives M1 et VASP.

Comment nous avez-vous connus ?

Loisirs : Attentes :

Quel type d'aide pouvez-vous nous apporter ?

J'adhère à l'Association (ACCREPA), affiliée à la

FEDERATION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS ET CLUBS DE CAMPING-CARS (F.F.A.C.C.C.)

Adhésion au Club	35.00 €
Cotisation à la FFACCC	28.00 €
Frais de dossier (la 1 ^{ère} année)	5.00 €
TOTAL à régler	68.00 €

Par chèque à l'ordre de « **ACCREPA** » que j'adresse au Club dont l'adresse figure en entête

Le contrat de protection juridique est consultable sur le site de notre club et sur celui de la FFACCC. Toutefois, il peut vous être envoyé, sur simple demande écrite, à l'adresse ci-dessus, et accompagnée d'une enveloppe timbrée pour le retour.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des adhérents.

Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des données du 27 avril 2016, applicable au plus tard le 25 Mai 2018) les données recueillies seront conservées pour une durée n'excédant pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, sauf en vue d'être traitées à des fins historiques ou statistiques. En vertu des dispositions relatives à la protection des données, vous disposez du droit de limitation du traitement ainsi que des droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, et de portabilité de vos données personnelles.

Pour exercer l'ensemble des droits mentionnés ou pour toute question en lien avec le traitement des Données personnelles, vous pouvez contacter, par mail, votre Président de club : president@accrepa.fr

Date :

Signature :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme dont le texte est ci-après reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente de titre de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du code du tourisme constituent l'information préalable visée à l'article R.211-5 du Code du tourisme.

Dès lors, à défaut d'information contraire figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans labrochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du Code du tourisme, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, devis, proposition, programme de l'organisateur, formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du code du tourisme, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera donc caduc dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montant affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

La FFACCC a souscrit auprès de la compagnie MACIF Sud-Ouest Pyrénées, Rue de Pompeyrie 47004 AGEN Cedex, un contrat d'assurance « Multigarantie Activités Sociales » garantissant sa responsabilité civile générale, sous le N° 15195976.

Elle bénéficie de l'agrément voyage N° IMO75100284

Extraits du Code du tourisme :

Reproduction littérale des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, conformément à l'article R.211-12 du code du tourisme :

Article R.211-3 : Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L. 211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

Article R.211-3-1 : L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes :

- 1° Les caractéristiques principales des services de voyage ;
- a) La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;
- b) Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ;
- c) La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;
- d) Les repas fournis ;
- e) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;
- f) Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;
- g) Lorsque le bénéfice d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;
- h) Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;
- 2° La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;
- 3° Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter ;
- 4° Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ;
- 5° Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au III de l'article L. 211-14 précédant le début du voyage ou du séjour pour une éventuelle résolution du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;
- 6° Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;
- 7° Une mention indiquant que le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés ou, le cas échéant, de frais de résolution standard réclamés par l'organisateur ou le détaillant, conformément au I de l'article L. 211-14 ;
- 8° Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résolution du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les données sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent.

Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone.

Article R.211-5 : Les informations mentionnées aux 1°, 3°, 4°, 5° et 7° de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-9.

Article R.211-6 : Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R. 211-4, les informations suivantes :

- 1° Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;
 - 2° Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-17-1 ;
 - 3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique ;
 - 4° Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;
 - 5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L. 211-16 ;
 - 6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur ;
 - 7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes disponibles et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil ;
 - 8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L. 211-11.
- En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, le professionnel auquel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations en tant qu'organisateur. Dès que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1° à 8°.

Article R.211-7 : Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant

Article R.211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

En cas de diminution du prix, l'organisateur ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives.

Article R.211-9 : Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au 1° de l'article R. 211-6, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable :

- 1° Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;
 - 2° Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ;
 - 3° Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ;
 - 4° S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.
- Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.
- Si le contrat est résolu et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation, l'organisateur ou le détaillant rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17.

Article R.211-10 : L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat.

Dans le cas prévu au III de l'article L. 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article R.211-11 : L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L. 211-17-1 consiste notamment :

- 1° A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;
 - 2° A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.
- L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.

Conditions particulières

Itinéraire de voyage

L'organisateur, en cas de circonstances exceptionnelles ou s'il juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée, se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Lieu et horaire de départ

La ville ou région de départ est indiquée sur le contrat de voyage. Les horaires et lieux de rendez-vous qui ne seraient pas indiqués sur le programme sont communiqués quinze jours avant le départ. Ces horaires pourront fluctuer en dernières minutes en fonction de mauvaises conditions de trafic ou autre ; ils ne pourront entraîner d'indemnisation, notamment si le voyage s'en trouve écourté, allongé ou annulé.

Formalités

Les formalités obligatoires précisées à chaque voyage sont indiquées pour les ressortissants français ; il incombe au voyageur étranger de s'informer personnellement auprès du consulat ou de l'ambassade du ou des pays visités des obligations qui lui sont nécessaires. Le participant est seul responsable de la validité de ses pièces d'identité, de son permis de conduire ou des papiers de son véhicule. Si tout ou partie du voyage ne pouvait être effectué pour cause de non validité ou de non présentation de ces documents, le participant ne pourrait prétendre à un quelconque remboursement de la part de l'organisateur. Les enfants mineurs ne sont acceptés qu'accompagnés d'un adulte responsable ou sous autorisation des parents. Ils devront être en possession des documents nécessaires de sortie du territoire. Le participant doit prendre connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie. Il doit vérifier que son véhicule est bien couvert par une assurance pour le ou les pays traversés ; le défaut d'assurance n'est pas retenu dans les clauses d'annulation.

Annulation, modification et cession

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite du montant des frais d'annulation précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date de départ :

- plus de 30 jours avant le départ : 10 € par personne de frais de dossier,
- de 30 à 21 jours du départ : 10 % du prix du voyage,
- de 20 à 8 jours du départ : 50 % du prix du voyage,
- de 7 à 2 jours du départ : 75% u prix du voyage.
- moins de 2 jours du départ : 100 % du prix du voyage.

L'insuffisance de participants peut entraîner l'annulation sans frais d'un voyage par l'organisateur sur information au plus tard 15 jours avant départ. Le minimum est de 10 camping-cars : Toutefois compte tenu des conditions particulières de réalisation du voyage, ce nombre pourra être modulé, dans ce cas ce point devra être précisé dans le contrat.

Pour tout changement connu de lui, entraînant la modification d'un élément essentiel du voyage, l'organisateur s'engage, à en informer le client. A défaut d'acceptation, l'annulation sans frais sera de plein droit et le client recevra le remboursement intégral des sommes versées sans autre indemnité.

Les règlements

Ils sont effectués par chèque bancaire à l'ordre de l'association ou du club organisateur.

Situations particulières

En aucun cas l'organisateur ne peut être tenu responsable des pertes, détériorations ou vols du véhicule, des bagages, des espèces, billets de banque, fourrures, bijoux, et objets précieux. De même le participant est seul juge de son aptitude personnelle, notamment physique à participer à la sortie.

Par principe et sauf circonstances particulières les déplacements ne s'effectuent pas en convoi.

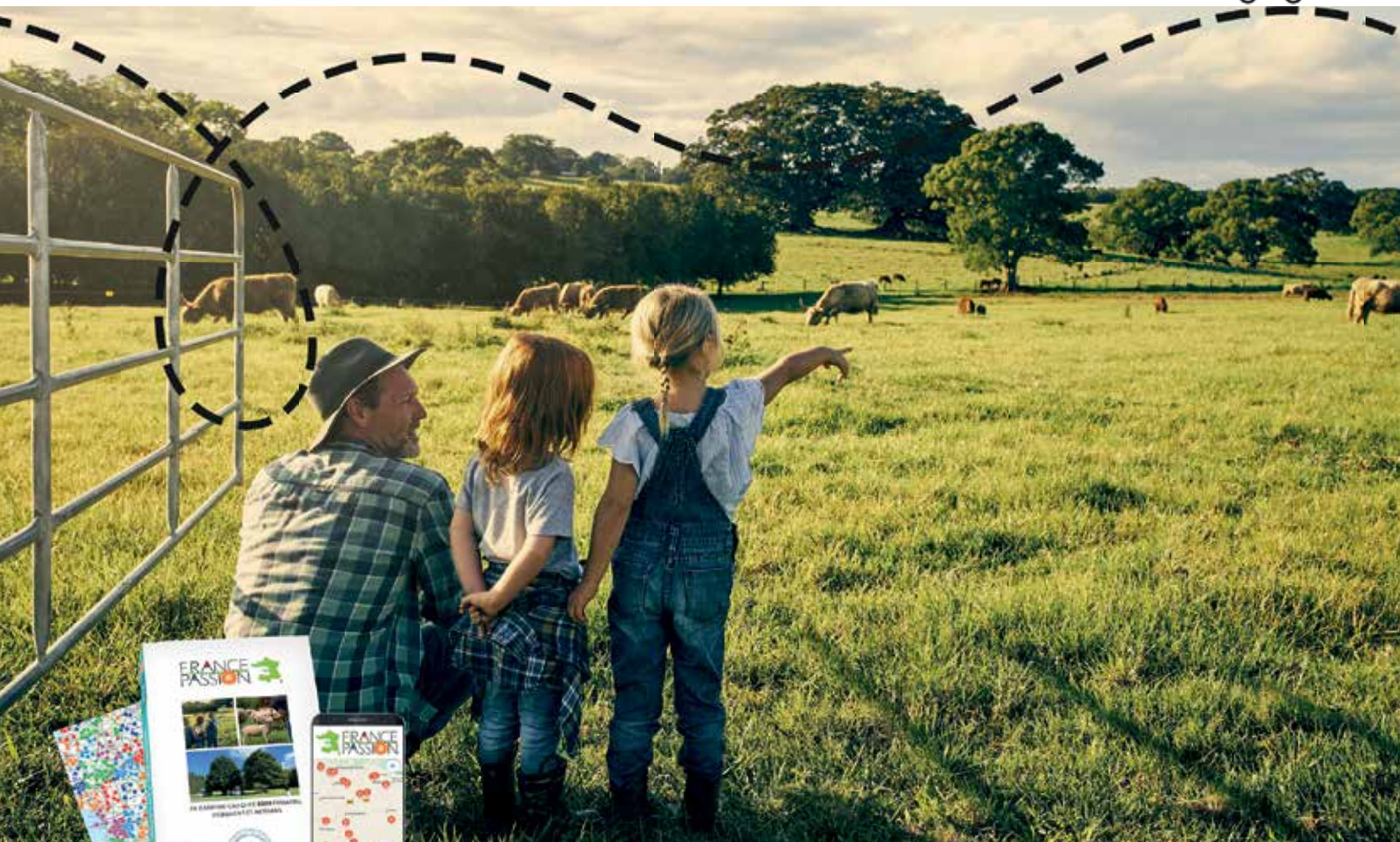
Les voyages et sorties proposées par les Clubs de la FFACCC peuvent être achetés chez les voyagistes professionnels ou auprès d'organismes privés ou publics mais sont dans la plupart des cas élaborés directement et bénévolement par les adhérents organisateurs qui œuvrent pour une majorité. Il appartient à chaque participant de juger de l'opportunité de prendre part ou non aux activités proposées dans une sortie à laquelle il se serait inscrit. Les participants ne peuvent exiger de la FFACCC, des Clubs et/ou des organisateurs qu'il soit tenu compte de toutes leurs particularités telles que handicap, régime, présence d'enfants, présence d'animaux de compagnie, intérêt pour une activité, obligation annexe, etc. Pour tout ou partie des activités auxquelles ils n'auraient pas pu ou voulu prendre part, ou bien prestations dont ils n'auraient pu bénéficier, du fait de ces particularités, les participants ne peuvent prétendre à dédommagement ou ristourne qui reste à la discrétion du Club et/ou de l'organisateur et doit demeurer exceptionnel. La décision du Club et/ou de l'organisateur est sans appel.

Durant une sortie, la responsabilité de la FFACCC, des Clubs, de leurs Présidents et des organisateurs ne peut en aucune manière se substituer à celle personnelle des participants ou relevant du cadre de l'autorité parentale ou bien de la garde juridique d'un animal ou d'une chose, découlant des articles 1382 - 1384 et 1385 du Code Civil. Cependant, l'organisateur étant garant du bon déroulement de la sortie, il ne pourra ignorer les incivilités, les désagréments, les gênes etc. subies par un ou plusieurs participants. C'est pourquoi, en cas de manquement à ces préceptes, notamment du fait d'un participant vis-à-vis d'un autre, l'organisateur pourra être amené à prononcer à l'encontre de l'impétrant un avertissement, ou bien selon la gravité des faits ou en cas de récidive l'organisateur pourra aller jusqu'à lui signifier son exclusion. La décision de l'organisateur sera sans appel. En cas d'exclusion, les autres participants du même équipage auront la possibilité d'interrompre la sortie pour eux-mêmes. Cette sortie ainsi interrompue ne sera pas susceptible de donner lieu à ristourne ou remboursement, ni pour le participant exclu, ni pour les autres membres de l'équipage dont il fait partie.

Mise à Jour le 23/09/2019



2 200 fermiers, vignerons et artisans
vous invitent en camping-car !



Le Guide des Étapes + version web + l'appli
Tarif amical 30€ au lieu de 33€

• Livraison 3 à 5 jours - france-passion.com



BON DE COMMANDE

Guide France Passion Edition 2024

MARS 2024 - MARS 2025

Tarif Amical ACCREPA

☐ Je demande mon inscription sur la liste
des invités et je m'engage à respecter les
"Règles d'Or" de l'accueil France Passion*

☐ Je suis déjà "Invité(e) France Passion" et
souhaite renouveler mon adhésion

Mon N° de carte d'invité :

* à lire sur france-passion.com

Nom, Prénom

Adresse

Email

Mon club

Je règle 30 € (au lieu de 33 €) par chèque bancaire à l'ordre de France Passion.

FRANCE PASSION - CS 10057 - 84202 CARPENTRAS CEDEX

ETAPES RÉSERVÉES AUX CAMPING-CARS, FOURGONS ET VANS 100% AUTONOMES (WC, EAU, DÉCHETS, ÉLECTRICITÉ...)

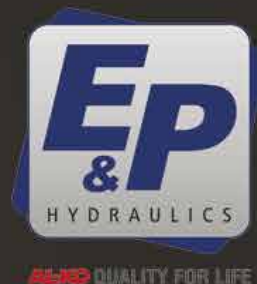
Votre installateur technique de référence

E&P / VB - Premium Center

VERINS DE STABILISATION



Expert n°1 France
17 ans d'expérience
+ de 2300 Systèmes installés
Pose en **6 heures seulement !**



SUSPENSION PNEUMATIQUE



Spécialiste **camping car**
Atelier d'installation agréé
Installation rapide
Véhicule d'essai à disposition



ATTELAGE / RESERVOIR SUPPLEMENTAIRE / BLINDAGE SOUS VEHICULE



1300m² d'atelier spécialisé
Machines outils
Portage Moto et Vélo !



Nouveaux locaux au 2 rue de la Vallée à Andard en Maine et Loire (49)

**DEVIS GRATUIT SUR
SIMPLE DEMANDE !**

06.22.42.24.66 - info@linertek.com - www.linertek.com

NOUVEAU Essayez notre camping-car équipé de suspensions FULL AIR!



Linertek

www.linertek.com